

RÈGLEMENT DES COURSES

# TRIATHLON DE TRÉLISSAC

DIMANCHE 27 AOÛT 2023



VILLE DE TRÉLISSAC



**TRIATHLON**  
**de** **RÉLISSAC**

# Le règlement des courses

## **Article n° 1 : Organisation**

L'inscription à l'une des épreuves organisées le **dimanche 27 Septembre 2023** par la Mairie de Trélissac – Service des sports, implique l'adhésion pleine et entière du concurrent :

- au présent règlement de course ;
- à la réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon disponible sur  
<http://www.fftri.com/reglementation-sportive> ;
- et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal ;

Assister à la réunion d'informations de l'épreuve est obligatoire. Les horaires sont disponibles :

- sur le programme de l'organisateur disponible sur <https://www.chronom.org/> ;
- par affichage numérique sur le site de course.

## Article n° 2 : **Description du triathlon**

L'activité consiste à réaliser, par un seul individu ou en relais, un parcours enchaînant une discipline de natation, une discipline de vélo et une discipline de course à pied, sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le triathlon peut s'accomplir selon les formules suivantes :

- individuel en ligne ;
- en relais (mixte) : par équipe de 2 ou 3 coureurs, chaque équipier court l'épreuve et passe le témoin (puce) à un autre équipier.

Pour cette édition, 2 formats seront proposés :

- format XS
- format S

## Article n° 3 : **Les inscriptions**

Le Triathlon de Trélissac édition 2023 est une manifestation agréée par la Fédération Française de Triathlon et la Ligue Régionale Aquitaine de Triathlon. Peuvent s'inscrire :

### **1. Titulaire d'une licence FFTRI :**

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence à jour lors du retrait des dossards. La présentation de la licence en format électronique est acceptée.

### **2. Titulaire d'un PASS CLUB FFTRI :**

Les titulaires d'un PASS CLUB FFTRI ne peuvent pas participer à des compétitions. Ils doivent dès lors présenter les documents prévus à l'article 3.A.4.

### **3. Personnes non titulaires d'une licence sportive :**

Les non licenciés détenteurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an, en s'acquittant le jour de la course du prix pass-compétition en supplément.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale. Un « PASS COMPETITION » FFTRI est alors délivré au participant et précise les conditions d'assurance pour la journée (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle).

Les engagements se feront exclusivement en ligne sur le site de la société de chronométrage Chronom. L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement effectué en ligne. La date limite d'inscription est fixée au **25/08/2023** à minuit sur le site [www.chronom.org](http://www.chronom.org).

Il n'y aura aucune inscription sur place le jour de la course. Les concurrents doivent fournir leur licence et/ou certificat médical (format numérisé ou papier) lors de l'inscription. Ils devront les tenir à disposition de l'organisateur et des arbitres le jour de la course.

**Le remboursement intégral de l'inscription ne pourra être accepté que dans les conditions suivantes :**

- **annulation de l'épreuve par l'organisateur ;**
- **présentation recevable d'un certificat médical.**

## Article n° 4 : Les conditions d'accès aux différentes épreuves

<b>Format de l'épreuve</b>	<b>XS</b>		
<b>Type d'épreuve</b>	<b>INDIVIDUELLE</b>		
<b>Distance Natation</b>	<b>Distance Cyclisme</b>	<b>Distance Course à pied</b>	
<b>400 mètres</b>	<b>10 kilomètres</b>	<b>2,5 kilomètres</b>	
<b>Accessibilité à l'épreuve</b>	Garçons <u>Catégories</u> : à partir des benjamins (2010-2011)	Filles <u>Catégories</u> : à partir des benjamines (2010-2011)	
<b>Inscriptions</b>	<i>Individuel</i> : 15 € (pour les licenciés) <i>Individuel</i> : 15 € + 2 € « PASS COMPETITION » (non licenciés)  Nombre maximum de coureurs sur le format est limité à 100 inscrits.		
<b>PROGRAMME</b>			
<b>Retrait des dossards</b>	<i>Lieu : club pré-ados- Espace de liberté Franck Grandou</i> <b>GPS : Latitude : 45.187584 – Longitude : 0.750573</b>		
	Ouverture 10 H 00	Fermeture 12 H 45	
<b>Parc à vélos</b>	Ouverture du parc à vélos 11 H 30	Fermeture du parc à vélos 12 H 15	
<b>Course XS</b>	Réunion d'informations 12 H 15	Début de la course <b>12 H 30 – Filles/Para</b> <b>12 H 35 – Garçons</b>	Fin de la course 13 H 30
<b>Remise des prix</b>	<i>Lieu : Espace de Liberté Franck GRANDOU</i>		
	17 H 30		

<b>Format de l'épreuve</b>	<b>S</b>		
<b>Type d'épreuve</b>	<b>Individuelle ou en relais (mixte par 2 ou 3 participants)</b>		
<b>Distance Natation</b>	<b>Distance Cyclisme</b>	<b>Distance Course à pied</b>	
<b>750 mètres</b>	<b>20 kilomètres</b>	<b>5 kilomètres</b>	
<b>Accessibilité à l'épreuve</b>	Garçons <u>Catégories</u> : à partir des cadets (2006-2007)	Filles <u>Catégories</u> : à partir des cadettes (2006-2007)	
<b>Inscriptions</b>	<i>Individuel</i> : 20 € (pour les licenciés) <i>Individuel</i> : 20 € + 5 € « PASS COMPETITION » (non licenciés) <i>Relais (B)</i> : 25 € (pour les licenciés) <i>Relais (B)</i> : 25 € + 2 € « PASS COMPETITION » (non licenciés)  Nombre maximum de coureurs sur le format est limité à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Individuel : 200 inscrits</li> <li>- Relais (mixte) : 20 équipes de 2 ou 3 coureurs</li> </ul>		
<b>PROGRAMME</b>			
<b>Retrait des dossards</b>	<i>Lieu : club pré-ados- Espace de liberté Franck Grandou</i> <i>GPS : Latitude : 45.187584 – Longitude : 0.750573</i>		
	Ouverture 10 H 00	Fermeture 14 H 00	
<b>Parc à vélos</b>	Ouverture du parc à vélos 14 H 15	Fermeture du parc à vélos 14 H 45	
<b>Course S</b>	Réunion d'informations 14 H 45	Début de la course <b>15 H 00 – Filles/Para</b> <b>15 H 05 – Garçons</b>	Fin de la course 17 H 00
<b>Remise des prix</b>	<i>Lieu : Espace de Liberté Franck GRANDOU</i>		
	17 H 30		

## **4.1 – La responsabilité de l'athlète**

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve, qu'il s'agisse de son état général ou de son niveau d'entraînement. Il est de la responsabilité de l'athlète que son équipement soit conforme aux règles.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant les vols ou dégradations des matériels dans l'enceinte du parc à vélos et aux abords durant toute la journée. Les sportifs ne pourront récupérer leur vélo qu'à la fin des épreuves (format XS : 13 H 30 et format S : 17 H 00).

Lors de la remise des dossards, chaque engagé doit émarger la liste de départ et présenter sa licence FFTRI (pour les clubs voir RGF) ou son certificat médical en cours de validité. Un concurrent hors délai (fin de course) pourra être stoppé par l'organisation de la course. Il devra alors rendre son dossard à un commissaire de course.

Un concurrent qui ne rendrait pas « la puce » de chronométrage dès la fin de la course se verrait facturer le coût de celle-ci par l'organisateur.

Le concurrent doit connaître et suivre la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon, chercher les informations sur l'exposé de course, respecter le code de la route et les instructions des officiels.

De plus, l'athlète accepte de se soumettre aux décisions du médecin de la course. Le personnel médical peut retirer de l'épreuve un participant jugé inapte à prendre le départ ou à continuer.

## **4.2 – L'organisation sur le parcours**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dû au non-respect du Code de la Route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs. L'athlète doit connaître les parcours et doit suivre entièrement les parcours balisés par l'organisateur.

S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

## 4.3 – L'état d'esprit

Un concurrent qui ne respecte pas les conditions suivantes, se verra exclu de la course par le corps arbitral :

- insultes proférées à des concurrents, des officiels, des bénévoles et des spectateurs avant, pendant et après la course ;
- blocages, gênes, agressions et mouvements brusques auprès d'un concurrent qui contrarieraient sa progression ;
- dégradation de l'environnement, suite à un abandon de déchets hors des zones de propreté prévues à cet effet.

## 4.4 – La partie natation

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24.5°C. La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C. Entre 16°C et 24.5°C le concurrent a le choix de porter ou non la combinaison. Si le port de la combinaison en néoprène est interdite, le port d'une sur tenue sans néoprène est autorisé du moment qu'il ne recouvre pas les avant-bras et les jambes en dessous du genou.

Le recouvrement des mains et des pieds par quelque matériel que ce soit est interdit. Au moment de la remise des dossards, les participants recevront un bonnet de bain. **Ils devront le porter pour réaliser la partie natation.**

**Nous rappelons que les dossards ne doivent pas être portés sous la combinaison pour une raison de visibilité.** Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible de face ne sera pas classé. En cas de doute l'athlète peut venir confirmer auprès de l'arbitrage.

Si la partie natation est annulée suite à des événements imprévus, la course se transformera en Duathlon (1 partie course à pied, 1 partie cycle et 1 partie course à pied).

## 4.5 – La partie cycle

Pendant l'épreuve cycliste, le dossard se porte dans le dos. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée sur la totalité du parcours. Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être portés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce ( sans ajout ni adaptation personnelle ). Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15cm de l'axe de la roue avant et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. Les roues à rayon doivent comporter 16 rayons minimum. Les roues pleines ( lenticulaire, paraculaire, etc....) sont interdites.

Tout déplacement dans l'aire de transition doit se faire le vélo à la main. Les concurrents devront présenter leur matériel aux arbitres à l'entrée de l'aire de transition.

**Chaque concurrent doit respecter le Code de la Route en toute circonstance et doit obligatoirement obtempérer aux ordres des signaleurs. Le drafting n'est pas autorisé sur le format S alors que sur le format XS l'abri aspiration est autorisé.**

Une « box » de pénalité sera mise en place à l'entrée de l'aire de transition et signalée par un balisage pour les athlètes n'ayant pas respecté la réglementation de la course.

## 4.6 – La partie course à pied

Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard doit être porté sur le ventre. Le dossard doit être attaché en 3 points. Les ceintures porte-dossards sont autorisées.

Le numéro du dossard devra rester visible.

## 4.7 - Les abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de signaleurs ou en dernier cas à l'arrivée, afin d'y remettre son dossard, sa puce et voire de se faire rapatrier.

## 4.8 - Les récompenses

Les 3 premiers participants masculins et féminins par catégorie seront récompensés lors de la remise des prix sur le podium de l'espace de Liberté Franck GRANDOU :

FORMAT XS		
<i>Classement</i>	<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
1 <sup>er</sup> garçon	Benjamin	2010 – 2011
2 <sup>ème</sup> garçon	Minime	2008 – 2009
3 <sup>ème</sup> garçon	Cadet	2006 – 2007
	Junior	2004 – 2005
	Sénior / Master	1924 – 2003
1 <sup>ère</sup> fille	Scratch	
2 <sup>ème</sup> fille		
3 <sup>ème</sup> fille		

<b>FORMAT S</b>		
<i>Classement</i>	<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
1 <sup>er</sup> garçon	Cadet	2006 – 2007
2 <sup>ème</sup> garçon	Junior	2004 – 2005
3 <sup>ème</sup> garçon	Sénior / Vétéran	1924 - 2003
1 <sup>ère</sup> fille	Relais (mixte)	
2 <sup>ème</sup> fille		
3 <sup>ème</sup> fille		

## Article n° 5 : **Le droit à l'image**

Le concurrent autorise la ville de Trélissac à disposer de son image sur support photos, vidéos et sur les outils de communication de la ville pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.

Les concurrents acceptent d'apparaître sur des photos, vidéos et autres supports de communication qui pourront être réalisés par l'organisateur. Ces documents pourront être exploités sans limite de temps par la ville de Trélissac sans que les sujets ne puissent demander de bénéfices.

Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des caméras embarquées.

## Article n° 6 : **La sécurité**

Par sécurité, un minimum de véhicules doit intervenir sur la course. Tous les véhicules officiels doivent être pilotés de telle façon qu'ils ne constituent jamais une gêne ou un abri mobile pour le coureur. Ils portent une identification spécifique.

L'accès des véhicules aux zones de course est strictement limité aux véhicules autorisés dans la zone ou portion prévue à cet effet.

Selon la réglementation, il est prévu la surveillance médicale de la manifestation :

- un nécessaire médical de premiers secours (protection civile) à un emplacement spécifique, à proximité des parcours et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et des responsables de l'organisation ;
- les personnes autorisées à intervenir sur la course, notamment pour des blessures minimes ;
- d'informer les arbitres de la présence de médecins ;
- la présence de deux maîtres-nageurs sur la partie natation

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, orage, crue...), d'évènements imprévus, l'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation (**voir article 3 : conditions de remboursement**).

## Article n° 7 : **L'assurance**

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL garantit par le contrat **030183/L**.

**Il est recommandé aux participants de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.**

## Article n° 8 : **Approbation du règlement**

Le règlement définit les règles de fonctionnement et de sécurité du Triathlon de Trélissac. En lien avec ce présent document, la règlementation sportive 2021 de la Fédération Française de Triathlon vient en appui à celui-ci. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation entière et sans restriction des présentes conditions de ce document.

## Article n° 9 : **Le Paratriathlon**

Les paratriathlètes ayant un handicap au niveau des membres inférieurs auront la possibilité d'avoir une assistance pour réaliser les transitions entre les différentes disciplines.

A l'issue de la course, tous les paratriathlètes se verront remettre une récompense. Ils seront appelés au podium par ordre d'arrivée.

## Article n° 10 : **Réservé**